



Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit via l'offre PRM

1^{er} octobre 2018

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre de l'offre régulée « Point de raccordement mutualisé » qui impose au porteur du projet de s'assurer de l'absence, à court et moyen terme, d'un projet effectif de déploiement d'un réseau très haut débit dans la zone géographique concernée. Pour ce faire, l'offre prévoit que le porteur de projet conduise, avant de passer commande, une consultation publique des opérateurs de communication électronique.

1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Nom : Berry Numérique

Adresse postale : Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant

Code postal : 18000

Ville : BOURGES

Téléphone : 02 48 27 80 77

Mail : contact@berrymerique.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Pascal BOURDILLON, Directeur de Berry Numérique.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE MONTEE EN DEBIT

Conformément au Schéma Directeur d'Aménagement du Cher (qui peut être téléchargé sur www.berrynumerique.fr) le projet du Département du Cher, porté par Berry Numérique, a pour objectifs :

- D'équiper au minimum 70% de la population en Fibre à l'abonné à horizon 2021 (zone AMII + initiative publique).
- De mettre en place des solutions alternatives de montée en débits pour le reste de la population.

Dans le cadre de la montée en débit sur cuivre, Berry Numérique, envisage de réaliser 1 opération PRM, qui représente 312 lignes.

Cette opération est détaillée dans le tableau ci-après.

3. LES SOUS-REPARTITEURS CONCERNES PAR LE PROJET DE MONTEE EN DEBIT

CLE_SR	CLE NRA	CODE COMMUNE DE LA SR	LIBELLE COMMUNE	NOMBRE DE LIGNES DE LA SR (LP SUR LE DEPARTEMENT)
18279VZN020SRP/020	18279VZN	18214	SAINT HILAIRE DE COURT	312

4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE DEPARTEMENT DU CHER

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant la zone de sous-répartition listée dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 00000AAA000 (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Durée prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique (ou tout autre élément permettant de vérifier la crédibilité de leurs intentions de déploiement).

Tout opérateur souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Très Haut Débit en fibre optique peut saisir par courrier Berry Numérique **au plus tard jusqu'au 10 décembre 2018.**

Tout signalement devra être communiqué par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Berry Numérique
Hôtel du Département
1 place Marcel Plaisant
18023 Bourges Cedex